

Question – Approches des territoires du quotidien

« Les approches des territoires du quotidien » est l'une des deux questions à traiter dans le cadre du thème 1 « Comprendre les territoires de proximité » auquel le programme préconise de consacrer 11 à 12 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 6 heures**.

La compréhension par les élèves du fonctionnement de leurs territoires proches est un enjeu majeur de l'enseignement de la géographie au lycée. L'étude de cette question leur permet de décrypter l'organisation des espaces dans lesquels ils vivent, de prendre conscience des acteurs qui s'y inscrivent et de cerner les enjeux des débats qui y ont lieu. Cette question répond ainsi pleinement aux finalités civiques de l'enseignement de la géographie en faisant des élèves des observateurs attentifs du fonctionnement de leurs territoires et en les préparant à en devenir des acteurs éclairés.

PROBLEMATIQUES

- **Quels acteurs aménagent aujourd'hui les territoires du quotidien ?** A quelles échelles territoriales leur action s'inscrit-elle ? Quelles relations existent entre eux ?
- **Quels sont les grands enjeux de l'aménagement des territoires du quotidien ?** Quels problèmes les acteurs qui le mettent en œuvre cherchent-ils à solutionner ? Quels sont les objectifs de leurs politiques ?

DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

Le programme invite à aborder la question à partir d'**une étude de cas** « un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée » et d'**une entrée plus générale** consacrée aux « acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires ».

COMMENT TRAITER L'ÉTUDE DE CAS ?

- **Quelle étude cas choisir ?**

Un aménagement est une réalisation menée par un ou des acteurs publics et/ou privés, destinée à un usage public, et qui modifie l'organisation ou l'utilisation de l'espace. Les situations répondant à cette définition et pouvant être envisagées dans cette étude de cas sont de natures très diverses. Il peut s'agir d'aménagements dans le domaine du développement économique (ex. : création d'une zone d'activité, d'une pépinière d'entreprises), de l'urbanisme (ex. : implantation

d'une zone résidentielle, réhabilitation d'un quartier ancien), des transports (ex. : nouvelle ligne de tramway, réalisation d'une rocade), des loisirs (ex. : aménagement d'un nouvel espace vert, ouverture d'une salle de spectacles), de l'accès aux soins (ex. : création d'une maison médicale ou d'une structure d'accueil de personnes âgées) ...

Parmi ces multiples possibilités, **on privilégiera les aménagements donnant lieu à une réalisation concrète**, leur inscription matérielle rendant le cas envisagé plus tangible pour les élèves. Pour les mêmes raisons, il est préférable de choisir **un aménagement déjà achevé ou en voie d'achèvement**, plutôt qu'un projet qui, même bien avancé, n'aura pas le même caractère concret. L'étude d'un aménagement achevé présente par ailleurs l'intérêt de pouvoir en dresser un bilan. On évitera cependant les aménagements trop anciens, afin de susciter davantage l'intérêt des élèves et de trouver plus aisément des sources d'informations.

L'aménagement étudié doit être situé à proximité du lycée afin que l'étude de cas soit ancrée dans le quotidien des élèves et qu'elle soit évocatrice pour eux. Le territoire envisagé doit appartenir au bassin de vie dans lequel est situé l'établissement.

L'importance de l'aménagement étudié doit être suffisante pour que l'exploitation pédagogique qui en sera faite puisse nourrir la réflexion pendant plusieurs séances et permettre aux élèves de produire une copie répondant à un éventuel sujet d'examen portant sur cette question. A l'inverse, on évitera d'envisager des aménagements trop complexes qui pourraient difficilement être traités dans le temps imparti.

- Comment mettre en œuvre cette étude de cas ?

L'étude de l'aménagement local doit être menée sur 3 à 4 heures. Il existe deux façons de traiter cette étude de cas : soit en un bloc lors du traitement de cette question en début de programme ; soit en lançant le travail en début d'année et en le reprenant ensuite pour l'enrichir (ex. : à travers des rencontres d'acteurs ou des visites de terrain).

L'étude d'un aménagement local peut être menée en **quatre moments principaux** permettant d'envisager :

- **la présentation de l'aménagement choisi** : sa nature, ses principales caractéristiques ;

- **les objectifs visés et le contexte dans lequel cet aménagement s'inscrit** : les besoins qu'il vise à satisfaire, les spécificités de l'espace local qu'il prend en compte, les évolutions territoriales auxquelles il répond. On met ainsi en évidence les principaux enjeux auxquels cet aménagement est censé répondre ;

- **les acteurs impliqués et les débats suscités par l'aménagement** : les personnes ou les groupes de personnes ayant participé à sa conception et à son financement (ex. : collectivités locales) mais aussi celles qui sont concernées par le projet sans en être responsables (ex. : entreprises, associations de citoyens), les relations entre ces différents acteurs (coopération, concurrence, conflit ...), les débats suscités par l'aménagement et le cadre dans lequel ils se sont exprimés (ex. : débat public préalable) ;

- **le bilan et les perspectives de cet aménagement** (dans le cas d'une réalisation déjà achevée) : son usage, la réalisation plus ou moins complète des objectifs fixés, les transformations qu'il a induites dans l'organisation du territoire local, les autres réalisations par lesquelles il peut être éventuellement prolongé.

Certains cas d'aménagements locaux (ex. : création d'une infrastructure de transport ou d'une zone d'activités) se prêtent assez bien à l'**élaboration de schémas** synthétisant les différentes informations collectées et présentant les principaux enjeux mis en lumière lors de l'étude.

- Quelles sources et quels documents utiliser ?

Si l'on ne peut pas faire appel directement, pour cette étude de cas, au manuel utilisé habituellement en classe dans la mesure où celui-ci ne peut traiter de cas situés dans le territoire proche de tous les lycées français, on dispose tout de même d'un **éventail très large de sources et de documents** mobilisables :

- les **publications des collectivités locales** (ex. : sites internet, bulletins et brochures d'information des collectivités locales) ;
- les **argumentaires d'autres acteurs locaux** (ex. : pétitions) ;
- les **médias locaux ou régionaux** ;
- les informations collectées lors d'une **sortie de terrain** ou de la **rencontre d'acteurs** ;
- des **documents d'aménagement locaux** (ex. : des extraits de plans locaux d'urbanisme – PLU - ou de schémas de cohérence territoriale - SCOT -) ;
- certains **sites internet nationaux** présentant des informations relatives à l'aménagement des territoires à l'échelle locale (ex. : sites de l'Observatoire des territoires ou de la Commission nationale du débat public - CNDP -) ...

METTRE EN ŒUVRE L'ENTREE GENERALE DANS LA QUESTION

L'étude de cas a permis de dégager quelques grandes idées directrices qui peuvent ensuite être mises en perspective et reprises en une ou deux séances pour traiter l'entrée « acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires » :

- **des aménagements sont aujourd'hui réalisés à toutes les échelles** et dans des territoires d'ampleurs très diverses. Les initiatives menées par les intercommunalités sont particulièrement nombreuses. On ne peut donc plus parler d'« aménagement du territoire » qui renvoie à l'époque révolue d'une politique conçue à la seule échelle nationale par un acteur unique, l'Etat. C'est bien sur l'« **aménagement des territoires** » **actuel**, concernant des échelles multiples et mettant en jeu des acteurs pluriels, que le cours doit être focalisé ;
- **l'aménagement des territoires en France est le fait d'acteurs très divers**. Il engage de nombreux acteurs publics : communes, intercommunalités de diverses formes, départements, régions, Etat, établissements publics (ex. : réseau ferré de France, Conservatoire du littoral), Union européenne. Dans un contexte de désengagement des acteurs publics, des entreprises y sont de plus en plus souvent impliquées (ex. : pour la réalisation de nouvelles infrastructures de transports). Des groupements de citoyens (ex. : associations de défense de l'environnement) en sont souvent aussi partie prenante ;
- **l'aménagement des territoires en France se focalise autour de trois grands enjeux : la compétitivité, la cohésion, la durabilité**. La question du développement durable des territoires à travers le double défi de l'équité sociale et de la pérennité environnementale est au cœur de nombreux aménagements. Le défi de la compétitivité dans un contexte de mise en concurrence accrue des territoires est aussi souvent à l'origine d'aménagements.

PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Traiter, comme étude de cas, un aménagement à l'échelle locale dans un espace autre que le territoire proche du lycée ; cela serait contraire à la lettre du programme qui vise à impliquer les élèves en les faisant travailler sur un lieu qu'ils connaissent.
- Faire un historique de l'aménagement en France ; la question porte sur les réalités actuelles, pas sur les politiques menées il y a plusieurs décennies.

- Reproduire, sans recul ou analyse critique, le discours des différents acteurs ; leurs argumentaires doivent être confrontés aux points de vue d'autres acteurs ou mis en perspective à l'aide de documents scientifiques.

- Donner une vision trop lisse de la question ; l'aménagement des territoires est l'objet de débats en France, des visions contrastées de l'avenir des territoires s'y expriment.

POUR ALLER PLUS LOIN

- N. Baron-Yellès, *France. Aménager et développer les territoires*, La Documentation photographique n° 8067, 2009.
- M. Reghezza-Zitt, *La France dans ses territoires*, SEDES, 2011.
- Y. Jean, M. Vanier, *La France, aménager les territoires*, Armand Colin, 2008.
- R. Woessner, *La France, aménager les territoires*, SEDES, 2008.
- R. Marconis, *France, recompositions territoriales*, La documentation photographique n° 8051, 2006.
- Le dossier du site géoconfluences sur la France : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMut.htm>